

FUSION DES AED ET DES AESH : LE SEA-UNSA DIT NON A UNE NOUVELLE FORME DE PRÉCARITÉ

AED - AESH

HANDICAP



LES AESH sont des éléments essentiels de l'école inclusive. Leurs missions quotidiennes d'aides aux apprentissages scolaires et sociaux auprès d'élèves en situation de Handicap sont indispensables dans nos EPL . Pourtant leur reconnaissance est infime et leurs conditions salariales sont scandaleuses.

sea **UNSA**
Syndicat de l'Enseignement Agricole

« Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. »
Macron - 26 avril 2023 - Conférence nationale sur le handicap,

LES AESH sont des éléments essentiels de l'école inclusive. Leurs missions quotidiennes d'aides aux apprentissages scolaires et sociaux auprès d'élèves en situation de Handicap sont indispensables dans nos EPL . Pourtant leur reconnaissance est infime et leurs conditions salariales sont scandaleuses.

Être AESH actuellement c'est subir :

- L'une des rémunérations les plus faibles de nos établissements : 750 € net en moyenne avec une grille salariale injuste.
- Des formes de temps partiels de travail imposées et ventilées tout au long de la semaine ne permettant pas d'avoir des activités complémentaires.
- Des formations quasi inexistantes alors que l'accompagnement particulier des jeunes en situation de handicap demande au contraire une expertise renouvelée.

- Une contractualisation à durée déterminée de trois ans renouvelable deux fois avant une hypothétique « Cdisation ». Une situation discriminante auprès des banques, pour l'accès au logement ...

LE SEA UNSA comme d'autres organisations syndicales réclament la création d'un corps de catégorie B pour ces agents devenus essentiels à nos jeunes.

Le projet de fusionner à la rentrée 2023, les assistants d'éducation et les AESH pour les transformer en Accompagnant-e de Réussite Éducative (ARD) va encore une fois à l'encontre de l'intérêt des jeunes en situation de handicap qui auront comme accompagnants un personnel peu formé, soit disant polyvalent, sans cesse accaparé par d'autres tâches ...

Accompagner des jeunes en situation de handicap n'est pas une activité banale mais un engagement personnel important qui nécessite un temps d'observation, de compréhension, de réflexion, d'adaptation progressive, de communication. Tout ce « travail invisible » et indispensable mérite d'être reconnu, valorisé, conforté dans un seul et véritable métier doté d'un statut reconnu et de conditions de travail correctes.

Nul besoin d'être devin : Inclure dans un même métier la gestion des absences, la surveillance des études et de l'internat, l'aide au devoir, des tâches administratives à n'en plus finir ... en plus du suivi des élèves en situation de handicap n'a que comme objectif unique de faire des économies. Il s'agit juste de donner de la soi-disant « souplesse administrative », de créer un corps d'emploi de salariés malléables, corvéables à souhait et payés bien évidemment au SMIC.

La promesse d'une éventuel CDI au bout de trois ans et d'un horaire à plein temps n'est qu'un leurre pour un emploi à rabais.

L'école inclusive, et la scolarisation des élèves en situation de handicap mérite mieux que cela. Le droit à l'éducation pour tous les élèves, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Les élèves en situation de handicap doivent être accompagnés par un personnel spécifique, spécialisé, formé et rémunéré correctement.